

# AIDE INCITATIVE A L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE TERRITOIRE EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE DE PLAINE

## ANNÉE 2023



NOM / Prénom :

Conditions de validité du dossier :

- Etre affilié en tant que territoire à la FDC Meuse ;
- Et / ou être détenteur d'un plan de chasse Petit Gibier.

Raison sociale :

N°	Liste et conditions des postes subventionnés	Réalisation sur votre territoire	Nbr de points attribués par poste	Partie réservée à la FDC Meuse	
				Nbr de Points	Observations
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>					
1	<b>Agrainoirs Petit Gibier</b> : Entretien et alimentés régulièrement*	Nbr :	10 pts par agrainoir (300 pts maxi)		* Carte au 1/25000 de localisation à joindre au dossier
2	<b>Couvert à gibier</b> : JEFS, Cultures, ... (Parcelle de 10 ares minimum)	Nbr :	100 pts par parcelle		
3	<b>Abri artificiel Anti-Rapace</b>	Nbr :	5 pts / abri (100 pts maxi)		
<b>REGULATION DES PREDATEURS</b>					
4	<b>Limitation des prédateurs par le piégeage</b> : Bilan de capture annuel attestant de trois mois d'activités de piégeage minimum	Nbr de piégeurs :	200 pts / piégeur (600 pts maxi)		
Noms des piégeurs :					
5	<b>Limitation des prédateurs par déterrage</b> : Attestation de l'équipage de déterrage	Nbr de journées :	100 points		
6	<b>Limitation des prédateurs par tir</b> : Bilan annuel attestant de l'activité du Garde Particulier	Nbr de G.P. assermentés:	100 points		
Noms des gardes particuliers :					
<b>GESTION DES POPULATIONS</b>					
7	<b>Adhésion à un contrat FDC 55 « Petit Gibier »</b>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	100 points		
8	<b>Adhésion à un GIC « Petit Gibier »</b>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	50 points		
9	<b>Opération de repeuplement du Faisan</b> : Lâcher de 40 faisandeaux minimum sous contrôle du Service Technique de la FDC Meuse	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Nbr :	1 pt par faisandeau		
10	<b>Opération de repeuplement de la Perdrix Grise</b> : Lâcher de 40 perdreaux minimum sous contrôle du Service Technique de la FDC Meuse	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Nbr :	1 pt par perdreau		
11	<b>Opération de repeuplement du Lapin</b> : Lâcher de 10 lapins minimum sous contrôle du Service Technique de la FDC Meuse	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Nbr :	1 pt par lapin		
12	<b>Zone en plan de chasse « Lièvres »</b>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	50 points		
					<b>TOTAL POINTS</b>
					<b>VALEUR DU POINT</b> <i>Sera connue seulement à la réception de tous les aménagements</i>
					<b>TOTAL DE LA SUBVENTION*</b>

**Dossier à renvoyer au plus tard le 31 août 2023 à l'adresse suivante :**

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA MEUSE  
 27 rue Dom Ceillier – CS 20932 – 55014 BAR LE DUC Cedex  
 Mail : fdc55-contact@chasseurdefrance.com

\*Subvention plafonnée à 400 €